

Fiduciaire Actualités.



Indice des prix à la consommation (Base 2004 = 100)

2012	Indice santé *	Indice normal
Janvier	118,25	119,88
Février	118,97	120,59
Mars	119,01	120,85
Avril	118,99	120,93
Mai	119,15	120,89
Juin	119,00	120,61
Juillet	119,21	120,83
Août	119,47	121,36
Septembre	119,52	121,57
Octobre	119,87	118,49
Novembre	119,95	118,96
Décembre	120,06	119,01

* à utiliser pour l'indexation des loyers, salaires, et allocations sociales

Indice ABEX

Année	Indice
Novembre 2012	729
Mai 2012	711
Novembre 2011	705
Mai 2011	694
Novembre 2010	690
Mai 2010	673
Novembre 2009	670
Mai 2009	684
Novembre 2008	695
Mai 2008	692

Source: Association belge des experts - www.abex.be

Prix moyens des carburants 2012

Le service des prix du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie a constaté les prix des carburants moyens suivants par litre (TVA comprise) - en EUR

Euro 95	1,7076 EUR
Super	1,7396 EUR
Diesel	1,5318 EUR
LPG	0,7183 EUR

Cours de change indicatifs au 31.12.2012 (cours indicatifs de l'euro)

Pays	Code devise	1 EUR =	Pays	Code devise	1 EUR =
Australie	AUD	1,7212	Nouv.-Zélande	NZD	1,6045
Belgique	EUR	1,0000	Pologne	PLN	4,0740
Bulgarie	BGN	1,9558	Roumanie	RON	4,4445
Canada	CAD	1,3137	Tchéquie	CZK	25,151
Danemark	DKK	7,4610	Turquie	TRY	2,3876
Hongrie	HUF	292,30	États-Unis	USD	1,3194
Japon	JPY	113,61	Royaume-Uni	GBP	0,8161
Lettonie	LVL	0,6977	Afrique du Sud	ZAR	11,1727
Lituanie	LTL	3,4528	Suède	SEK	8,5820
Norvège	NOK	7,3483	Suisse	CHF	1,2072

Avantages de toute nature - revenus 2013

Fourniture gratuite de chauffage

- au personnel de direction et aux dirigeants d'entreprise 1.870 EUR par an
- aux autres bénéficiaires 840 EUR par an

Fourniture gratuite d'électricité utilisée à des fins autres que le chauffage

- au personnel de direction et aux dirigeants d'entreprise 930 EUR par an
- aux autres bénéficiaires 420 EUR par an

Fourniture gratuite de domestiques, ouvriers domestiques, jardiniers, chauffeurs, ...

- par personne occupée à temps plein 5.950 EUR

Mise à disposition gratuite de biens immobiliers appartenant à une personne morale

- non bâtis RC indexé x 100/90
- bâtis
 - si revenu cadastral (RC) ≤ 745 EUR RC indexé x 100/60 x 1,25
 - si revenu cadastral (RC) > 745 EUR RC indexé x 100/60 x 3,8
- immeubles meublés Montants à multiplier par x 5/3

Déduction TVA voiture de tourisme et ATN

- méthode 1: utilisation professionnelle réelle
- méthode 2: formule sémi-forfaitaire

% privé:

$$\frac{((\text{distance domicile-lieu de travail} \times 2 \times 200 \text{ jours}) + 6000 \text{ km})}{\text{distance totale parcourue par le véhicule au cours d'une année civile}} \times 100$$

% prof: 100% - % privé

- méthode 3: forfait général de 35 %

Baromètre Financier

Consultez chaque mois le Baromètre Financier sur notre site internet www.deloitte-fiduciaire.be -> rubrique 'Publications -> Quick Reference'

Editeur responsable

Henk Hemelaere

La reproduction totale ou partielle de cette publication n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de la rédaction. Malgré tous les soins apportés à cette édition, la rédaction ne peut être tenue pour responsable des erreurs et omissions éventuelles qui subsisteraient dans les textes publiés. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre correspondant Deloitte habituel, ou téléphonez au numéro 09 393 75 85.

© 2013 Deloitte Fiduciaire
Designed and produced by the Creative Studio at Deloitte Belgium

Anvers - Bruges - Charleroi - Courtrai - Gand - Hasselt - Jette - Liège - Louvain - Roulers



Avantage de toute nature résultant de l'utilisation d'un véhicule à des fins personnels à partir 01/01/2013

ATN = prix catalogue x émission de CO₂ x 6/7 (minimum 1.230 EUR)

Prix catalogue	• Prix catalogue à l'état neuf lors d'une vente à un particulier, tva, options, réductions comprises		
Emission CO ₂	Diesel	5,50 %	+ 0,1 % par gram émission de CO ₂ > 95 - 0,1 % par gram émission de CO ₂ < 95
	Essence	5,50 %	+ 0,1 % par gram émission de CO ₂ > 115 - 0,1 % par gram émission de CO ₂ < 115
Minimum	4 %		
	18 %		

* correction en fonction de l'âge du véhicule par période de 12 mois la valeur catalogue diminue de 6 %. Ce pourcentage ne peut jamais être inférieur à 70 %.

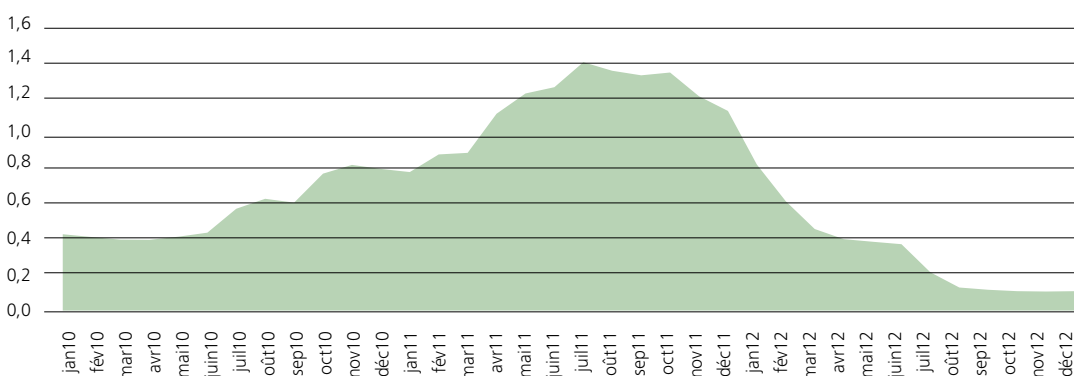
Versements anticipés pour l'exercice d'imposition 2013

Sociétés & indépendants personnes physiques*

Composants du calcul de la majoration	Ex. 2013	Bonifications pour versements anticipés	Ex. 2013
Majoration globale	2,25 %	Bonification moyenne	1,125 %
Avantages en fonction de la date ultime de versement:		Bonifications en fonction de la date ultime:	
VA 1: 10 avril	3 %	VA 1: 10 avril	1,5 %
VA 2: 10 juillet	2,5 %	VA 2: 10 juillet	1,25 %
VA 3: 10 octobre	2 %	VA 3: 10 octobre	1 %
VA 4: 22 décembre	1,5 %	VA 4: 22 décembre	0,75 %

* pour les personnes physiques, la majoration est ramenée à 90 % sans conditions de revenus

Evolution de la rente Euribor sur 1 mois (Période: 01/01/2010-31/12/2012)



Pourcentage des intérêts notionnels

Grandes sociétés

Ex. 2013: 3 %

Ex. 2014: 2,74 %

PME

Ex. 2013: 3,5 %

Ex. 2014: 3,24 %

Rémunération min. d'un administrateur personne physique

Pour l'exercice d'imp. 2012: 36.000 EUR

Pour l'exercice d'imp. 2013: 36.000 EUR

Taux d'intérêt légaux - retard de paiement

Base annuelle

Impôt des sociétés

Impôt des personnes physiques

Précompte professionnel 7 %

Précompte mobilier

Précompte immobilier

Intérêts judiciaires 2,75 %

TVA 9,6 %